

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

LE PRESIDENT

Groupement Logistique

Affaire suivie par :

Commandant LEFEVRE

TL/NB/2008 - N° 3844

☎ 05.45.39.95.04

L'Isle d'Espagnac, le - 5 AOUT 2008

Monsieur le représentant du personnel,

J'accuse réception de votre courrier en date du 25 juin 2008 par lequel vous attirez mon attention sur le dossier des travaux du CIS Angoulême. Les points que vous évoquez ont retenu toute mon attention et c'est la raison pour laquelle je souhaite y apporter des réponses précises.

Le dialogue que nous avons appelé conjointement de nos vœux lors de notre rencontre du 28 février s'est mis en place. Ainsi, quatre réunions du groupe élargi, c'est-à-dire associant davantage de personnels que dans le groupe antérieur, ont été organisées.

Comme s'y étaient engagés les commandants CARPENTIER et LEFEVRE, chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu écrit, relu et adopté à l'unanimité en séance, puis mis à l'affichage dans les 12 heures qui ont suivi chaque réunion. Le chef de corps départemental et moi-même avons reçu chacun de ces comptes-rendus ce qui me permet d'affirmer aujourd'hui que les engagements pris sur la confiance ont été tenus.

Tout engagement de confiance suppose le respect de l'avis de chacun ; lorsque l'avis d'un groupe est sollicité, c'est l'avis majoritaire qui doit être retenu. Je conçois que les avis minoritaires puissent être contrariés, mais cela faisait également partie de notre engagement commun de confiance.

En outre, compte-tenu de l'importance que j'accorde à ce dossier, j'ai demandé aux officiers à qui j'en ai confié la charge de venir présenter l'état d'avancement de ce projet aux membres du bureau du conseil d'administration du SDIS ; ces présentations complètes ont eu lieu les 23 avril et 25 juin 2008.

Toutefois, il ne vous a pas échappé que ce dossier a pris beaucoup de retard et qu'il me tient à cœur que les travaux commencent rapidement pour améliorer la vie quotidienne des sapeurs-pompiers d'Angoulême. Aussi, lorsqu'il a eu connaissance du blocage du dossier à propos de l'emplacement du bureau du chef de centre, le bureau du CASDIS, en tant qu'autorité d'emploi, a souhaité conclure la concertation engagée ; pour cela, j'ai demandé aux commandants CARPENTIER et LEFEVRE d'organiser une dernière réunion de travail, ce qui a été réalisé le 10 juin dernier.

Il est vrai que les sollicitations de SOS18 n'ont pas permis à tous d'être présents à cette réunion ; les membres présents lors de cette ultime séance ont posément exprimé leurs souhaits et propositions pour l'amélioration de leur cadre de vie. Tous ces points ont été soumis à l'étude du maître d'œuvre. Je peux déjà vous affirmer que nous avons intégré les souhaits, au maximum de ce que les contraintes techniques nous permettent.

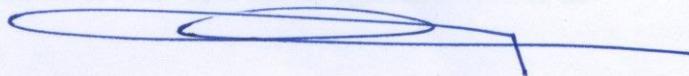
Compte-tenu des congés, j'ai demandé au maître d'œuvre de me remettre son projet au début du mois de septembre afin que son travail s'accomplisse dans la sérénité et non dans la précipitation. Dès que ce projet sera reçu dans mes services, il sera transmis au commandant CARPENTIER pour être porté à la connaissance du personnel. Une réunion de synthèse sera alors organisée avec les personnels et en présence d'un élu dans la deuxième quinzaine de septembre.

Enfin, vous évoquez l'emplacement des locaux syndicaux. Il est vrai que j'ai estimé qu'il n'appartenait pas à ce groupe d'en discuter, et je crois que sur ce point, monsieur le représentant du personnel, vous me rejoignez. Ceci a peut-être fait naître des rumeurs. Des solutions existent et je vous en ferai part, ainsi qu'à vos homologues, lorsque le projet sur le bâtiment principal sera collégialement validé.

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur le ressenti des personnels d'Angoulême ; il est désormais urgent de valider ce projet qui nous tient tous à cœur.

Je vous prie d'agréer, monsieur le représentant du personnel, mes salutations.

Le président,



Claude BURLIER